

“ Nous observons, dit-il, trois carêmes, l'un avant Pâques, un avant la Saint-Jean-Baptiste, un avant la Nativité de Jésus-Christ.”
Au jeûne et à l'abstinence, les personnes mariées devaient joindre la continence, d'où la défense de se marier pendant l'Avent.

En 1095, le concile de Clermont tenu sous le pape Urbain II, prescrivit la suspension des guerres pendant l'Avent. Cette date marque l'apogée de la période de formation, et nous entrons dans la période de décadence.

La réduction du temps de l'Avent de quarante jours à quatre semaines commença cette décadence. Puis, la ferveur des fidèles diminuant, le jeûne ne fut plus obligatoire, et l'abstinence fut seule maintenue.

Elle disparut bientôt à son tour, comme le prouve une ordonnance du pape Urbain V, 1362, prescrivant aux ecclésiastiques et laïques de sa maison l'abstinence de chair pendant l'Avent. Si cette abstinence n'eut pas déjà disparu de parmi les fidèles, l'ordonnance d'Urbain V eut été inutile.

Depuis lors le jeûne et l'abstinence n'ont plus été observés par les fidèles. De nos jours les évêques les exhortent à sanctifier le temps de l'Avent par des œuvres de piété et de pénitence, mais sans rendre aucune de ces œuvres obligatoires. Nous devons cependant employer saintement ce temps pour nous préparer à la grande fête de Noël, et imiter, le plus possible, l'exemple des chrétiens des premiers âges de l'Eglise.

Quels sont les motifs de sanctifier l'Avent ? Ces motifs touchent à la fois à notre conscience, à notre cœur et à notre intérêt.

À notre conscience, car l'Eglise tout en laissant tomber en désuétude, par suite de notre faiblesse, certains moyens de sanctifier l'Avent, a toujours maintenue l'obligation de le sanctifier c'est un de ses préceptes. Aussi défend-elle toujours la célébration des noces, occasion de dissipation ; aussi ordonne-t-elle à ses ministres de multiplier les exercices pieux.....

Pourquoi d'ailleurs ne serions-nous plus obligés à sanctifier l'Avent ? Aurions-nous moins besoin de conversion et de pénitence que ceux qui nous ont précédés ? Le divin enfant que nous attendons est-il moins aimable, moins saint, moins digne de tout notre amour, et sa venue serait-elle moins nécessaire ?

À notre cœur, car les biens que nous devons à Notre Seigneur lui donnent droit à toute notre reconnaissance, et l'Eglise ne nous ferait-elle pas un obligation de sanctifier ce temps que la reconnaissance seule pour des bienfaits si grands devrait nous y obliger.

“ Quel est, dit saint Bernard, celui qui vient au monde, et quel est le sujet de sa venue ? celui qui vient au monde c'est le créateur, le Maître, le Dieu de l'univers. Il vient du ciel où il jouissait d'un bonheur parfait, et il vient sous la forme d'un petit enfant, destiné à endurer toutes les souffrances humaines.”

Le but de la venue de cet enfant, Jésus-Christ a été de mettre un terme aux abominations païennes et de réparer tous les maux